

**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse

**Herausgeber:** Schweizerischer Forstverein

**Band:** 157 (2006)

**Heft:** 7

  

**Artikel:** La diversité de la propriété forestière privée dans le canton de Neuchâtel

**Autor:** Boni, Jan

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1097984>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La diversité de la propriété forestière privée dans le canton de Neuchâtel

JAN BONI

Keywords: Private property; private forests; Canton Neuchâtel; Switzerland. FDK 92 : (494.43)

La propriété forestière privée occupe dans le canton de Neuchâtel une part assez importante comparativement à la moyenne suisse. 42,5 % des forêts neuchâteloises sont entre les mains de 3100 propriétaires privés. Elle s'étend donc sur plus de 12 000 ha (FARRON 2004).

L'histoire de nos régions a fortement influencé cette répartition privée et publique de la forêt. Le littoral neuchâtelois, du Landeron à Vaumarcus, et le premier contrefort de la chaîne du Jura sont en très large majorité propriété des communes politiques, surtout, ou de l'Etat. En effet, les biens des communes bourgeoises sont très tôt devenus propriétés des communes politiques.

Par contre le «Haut» du canton est principalement en mains privées. Les populations se sont installées très tôt au bord du lac, les seigneurs se sont attribués de vastes territoires que l'avènement de la République a attribués à l'Etat et aux communes. Dans le Haut, de vastes espaces étaient inhabités, laissés aux seules lois de la nature et des contrebandiers.

La population augmentant et pour des raisons stratégiques, la colonisation des montagnes devint une priorité. Pour faire oublier la rudesse du climat, l'éloignement de la civilisation et la forte naturalité de ces espaces, il était promis aux vaillants défricheurs que la terre qu'ils occuperaient serait leur. Ainsi peu à peu, dans cette constellation de fermes isolées se créèrent des hameaux, devenant villages puis, pour certains d'entre eux, villes.

La notion de collectivité dans ces régions occupées par des individus très indépendants était des plus faibles. Le sentiment d'appartenance à une commune ne s'est développé que peu à peu. La plupart des communes du Haut n'étaient propriétaires d'aucune forêt jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

C'est l'arrivée de produits agricoles à très bas prix venus de l'étranger et les conditions climatiques difficiles pour les cultures aux altitudes supérieures à 900 m qui découragèrent nombre d'agriculteurs. La vente de produits agricoles n'était que fort peu rémunératrice pour les paysans des Montagnes. Seules des conditions favorables leur permettaient de survivre. Un incendie, une maladie, une récolte désastreuse étaient autant d'écueils provoquant la vente des terrains. L'industrie naissante du début de XX<sup>e</sup> siècle attira aussi dans ses usines des agriculteurs abandonnant ainsi leur métier. Les communes rachetaient donc ces terres abandonnées et les reboisaient, souhaitant contribuer par là au meilleur approvisionnement de la région en bois de construction et de chauffage.

De plus, la prise de conscience de la valeur de la prestation protectrice de la forêt est alors devenue bien réelle. En particulier concernant la protection des sources et en vue d'en assurer le débit en toute saison dans cette région aux sols calcaires. C'est ainsi que les collectivités du Haut ont patiemment constitué leur patrimoine boisé, resté modeste tout de même.

C'est donc le propriétaire forestier privé qui fut le premier forestier du Haut et qui, par la récolte sélective qu'il menait dans ses forêts, fit naître l'embryon de ce qui allait devenir la forêt jardinée... Mais c'est là une toute autre page de l'histoire forestière de notre canton.

Les propriétaires privés sont bien différents les uns des autres dans les motivations qui les animent à entreprendre l'exploitation de leur patrimoine boisé. N'en déplaise à cer-

tains qui se réclament être «la voix des propriétaires forestiers», il faut bien admettre, en les écoutant attentivement, que les propriétaires forestiers sont bien loin de parler d'une seule voix! La lecture du Cahier de l'environnement (WILD-ECK & ZIMMERMANN 2005) nous donne un large aperçu de cette diversité. Et c'est bien compréhensible et le sera d'autant plus que les prestations de la forêt se diversifient.

La modeste expérience du soussigné lui permet de classer, avec plus ou moins de bonheur, les propriétaires forestiers en trois catégories.

## Le propriétaire de la forêt patrimoniale

Voilà les dignes héritiers des défricheurs du Haut! Mais que leurs perceptions de la forêt ont changé, que leur conscience forestière s'est développée, que leurs préoccupations ont évolué.

Permettez-moi de créer deux sous-groupes dans cette catégorie. Le premier regroupe ceux qui s'investissent personnellement dans la gestion de leur patrimoine, ceux qui mettent la main à la pâte. Ils ont «fait du bois» avec leur père, chaque souche a une histoire, chaque clairière évoque des souvenirs, chaque arbre est leur fierté. Ils ont une conscience aiguë de leur action éphémère sur leur forêt. Ils voient avec une étonnante clarté que l'arbre qu'ils récoltent a bénéficié de l'action attentive de leurs parents, grands-parents, arrière-grands-parents... Forts de ce constat, ils interviennent avec la sagesse de leurs anciens pour que leurs descendants trouvent dans leur forêt le plaisir qu'ils éprouvent aujourd'hui. Soucieux du devenir de leur bien, ils sont avides de conseils, d'encouragements et de planification à long terme.

Le second sous-groupe de cette catégorie réunit ceux dont les parents appartiennent à la sous-catégorie précitée. Les aléas de la vie les ont éloignés de leur région natale ou les ont vus devenir citoyens. Leurs parents ont porté la gestion du patrimoine jusqu'à leur disparition et ont transmis leur bien à leurs enfants alors qu'ils mènent leur carrière professionnelle... Ils sont intimement attachés à leur forêt, les souvenirs y sont vivaces. Mais l'éloignement et la copropriété rendent les interventions difficilement planifiables. Pour ceux qui sont très attachés à maintenir leur patrimoine comme au temps de leurs parents, l'avis du professionnel est fortement sollicité avec parfois un désengagement à son profit «pour autant que cela ne coûte rien». Mais d'autres négligent, oublient même leur forêt, laissant à la nature seule le soin de la conduite des affaires forestières. Dieu merci pour l'économie forestière du canton, ces propriétaires possèdent souvent de très petites ou de petites surfaces et sont encore relativement peu nombreux.

## Le propriétaire engagé dans la gestion particulière

La demande de prestations immatérielles s'intensifiait et se diversifiait et la recette de la vente des bois s'amenuisant, la gestion forestière prend parfois des tournures inhabituelles par la volonté du propriétaire.

Les associations de protection de la nature ont été les premières à s'engager sur cette voie. Plutôt que de convaincre un propriétaire à effectuer des travaux spécifiques pour la sauvegarde d'une espèce animale ou végétale, elles se portent acquéreurs de ces surfaces et en assurent l'entretien. Marais, tourbières, prairies sèches sont les milieux recherchés, mais la présence du grand tétras dans certaines forêts des montagnes neuchâteloises fait que ces associations s'intéressent et gèrent de grands massifs forestiers. La relation qu'elles entretiennent avec les professionnels de la forêt n'a pas toujours été des plus amicales, du fait de conceptions de gestion fort différentes et de la méconnaissance de la dynamique forestière pour les uns et de la difficulté pour les autres à sacrifier une plante prometteuse... Mais les choses se tempèrent et les collaborations s'instaurent. Aujourd'hui, les forestiers neuchâtelois bénéficient d'une écoute attentive des milieux de protection de la nature car leur attention aux mesures préconisées par ces milieux est grande et leur attitude constructive.

Mais les associations de protection de la nature ne sont pas les seuls propriétaires privés à privilégier la prestation de maintien de la biodiversité dans leurs forêts.

Certains propriétaires forestiers, ayant repoussé les interventions dans leur forêt pendant longtemps, ont retrouvé une raison d'intervenir dans le peuplement, qui pour favoriser les oiseaux forestiers, qui pour des plantes rares, qui pour des prairies sèches... Par là, certains propriétaires forestiers interviennent à nouveau dans leur forêt, ayant retrouvé un sens à leur action. Il s'agit pour le forestier d'être attentif à ces demandes spécifiques et d'y répondre en professionnel de la gestion multifonctionnelle de la forêt.

Si la protection de la nature est le plus souvent privilégiée, il est fort possible que d'autres fonctions immatérielles de la forêt le soient à l'avenir. L'aspect social pourrait aussi déterminer, de la volonté de son propriétaire, la gestion d'une forêt. Il existe aujourd'hui déjà, de façon marginale, des parcours de câbles suspendus dans les arbres et même un hôtel caché dans les houppliers.

## Le propriétaire passionné par la gestion

Le degré d'évolution de notre sylviculture multifonctionnelle et proche de la nature est passionnant et présente chaque jour de nouveaux défis. Cette belle mécanique, complexe, bien huilée produisant des prestations de qualité en n'intervenant que là où la nature privilégie une autre voie que celle souhaitée par le propriétaire de la forêt, passionne.

C'est ainsi que devant cette œuvre en perpétuelle évolution, des propriétaires forestiers expérimentent, suivent attentivement, cherchent... Les œuvres de nos grands prédécesseurs les inspirent, la gestion de leur domaine forestier selon les préceptes établis est un défi à relever. Ainsi les inventaires pied par pied sont des instruments de gestion mais aussi des bases à l'expérimentation. Ils se lancent dans la production de billes aux qualités exceptionnelles par une gestion portant une atteinte la plus faible à l'image de leur forêt.

Dans ce cas-là, le forestier est le partenaire, le collègue... Etre en forêt avec des propriétaires aussi passionnés que nous le sommes, quel bonheur...

Face à cette diversité grandissante des manières de gérer la sylviculture, le professionnel de la forêt doit poursuivre sa quête dans la maîtrise d'une gestion multifonctionnelle par la sylviculture proche de la nature. C'est bien dans ces domaines que le forestier trouvera les réponses les plus appropriées aux diverses demandes des propriétaires forestiers.

Un forestier est, à mon avis, un professionnel capable d'évoluer avec aisance au travers de la diversité de l'écosystème

forestier, de la diversité des fonctions reconnues aux boisés et de la diversité des demandes des propriétaires.

## Résumé

Le canton de Neuchâtel compte plus de 12000 ha de forêt privée. Certains de ces propriétaires forestiers sont à la tête d'une forêt privée patrimoniale. La diminution des recettes de la vente des bois en parallèle à l'intensification et à la diversification de la demande de prestations immatérielles de la forêt encourage certains propriétaires à se lancer dans une gestion forestière à but particulier. Enfin des propriétaires à l'âme de chercheur, expérimentent et étudient dans leurs forêts. Face à tant de diversité la voie la plus adaptée, la plus universelle, est celle de la gestion multifonctionnelle par la sylviculture proche de la nature. C'est en maîtrisant ces principes que le professionnel de la forêt est et restera un spécialiste de la forêt reconnu et apprécié.

## Zusammenfassung

### Die Vielfältigkeit des Privatwaldbesitzes im Kanton Neuenburg

Der Kanton Neuenburg zählt mehr als 12000 ha Privatwald. Bestimmte Waldeigentümer sind an der Spitze eines geebten Privatwaldes. Die rückläufigen Einnahmen aus dem Holzverkauf parallel zur Intensivierung und zur Diversifikation der Nachfrage nach immateriellen Leistungen des Waldes ermutigt einige Besitzer, sich einer zielgerichteten Waldbewirtschaftung zu widmen. Andere mit Forschergeist ausgestattete Besitzer experimentieren und tüfteln in ihrem Wald. Angesichts einer solchen Vielfalt ist der am besten angepasste und allgemeine Weg derjenige der multifunktionalen Bewirtschaftung mittels naturnahem Waldbau. Indem der forstliche Berufsmann seine Grundsätze beherrscht, ist und bleibt er ein anerkannter und geschätzter Spezialist.

Übersetzung: MARGRIT IRNIGER

## Summary

### The diversity of privately owned forests in Canton Neuchâtel

The Canton of Neuchâtel has more than 12000 ha privately owned forests. Some of the private owners are at the head of patrimonial forests. The diminution of revenues from the sale of wood combined with an intensification and diversification of increasing demand for the non-material aspects of the forest encourage certain owners to throw themselves into forest management with a particular aim. Some owners have a questing soul, experimenting and studying their forests. Faced with the choice of ways to realise these goals, the most suitable and most widely spread is a multifunctional management by the means of near-to-nature silviculture. It is by mastering these principles that the forest professional is and will continue to be an acknowledged and estimated forest expert.

Translation: ANGELA RAST-MARGERISON

## Bibliographie

- FARRON, L. 2004, octobre: La forêt neuchâteloise en raccourci. République et Canton de Neuchâtel, Département de la gestion du territoire, Service des forêts, La Chaux-de-Fonds, 22 p.
- WILD-ECK, S.; ZIMMERMANN, W. 2005: Les forêts privées suisses et leurs propriétaires: rapport succinct. Cahier de l'environnement 381. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, Berne, 36 p.

## Auteur

JAN BONI, ingénieur forestier EPFZ, Terreaux 11, 2300 La Chaux-de-Fonds. E-mail: janboni@iprolink.ch.